

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Parc-Cimetière Crématorium Rive Gauche - Remplacement de deux fours - Appel d'offres - Autorisation
--

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le crématorium du Parc-Cimetière Rive Gauche a été doté de quatre fours dont deux fours TABO, mis en service en 1998.

Or, des désordres importants se sont récemment produits sur ces équipements.

En raison des déformations importantes constatées sur la structure réfractaire et métallique, le fonctionnement des fours n°3 et 4 a dû être interrompu.

La Communauté Urbaine a diligenté une procédure afin de rechercher la garantie décennale du constructeur.

Afin de permettre au service du crématorium d'assurer la totalité des incinérations, il est apparu nécessaire de procéder au remplacement des deux fours TABO.

L'ensemble des travaux consiste en la démolition et l'enlèvement des deux fours existants, la fourniture, l'installation et la mise en route de deux fours neufs ainsi que tous les travaux d'adaptation nécessaires.

Conformément à l'article 28-III du Code des Marchés Publics et s'agissant d'une opération estimée à 400 000 €uros H.T. avec une marge de + 5 %, le marché correspondant sera dévolu selon la procédure d'appel d'offres ouvert de niveau national, définie à l'article 33.

Le marché est à lot unique.

Il est prévu à prix global forfaitaire.

Les crédits correspondants seront imputés au Chapitre 21 – Compte 2154 – Budget annexe 61 – CRB A 720.

Le délai d'exécution maximum sera de six mois.

Pour ce faire, la Direction des Moyens Généraux a mis au point un dossier de consultation consultable par les Conseillers Communautaires en application des articles L21-21.12 et L21-21.3 du C.G.C.T.).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéas 3,57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1° alinéa dudit code.
- à engager ou à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
19 MAI 2004**

Mme ODETTE EYSSAUTIER

